



## Fiche cadre n°24

### Mémento pour la contractualisation

**Levier 2 du projet académique** Un pilotage sur le territoire à même d'assurer l'équité.  
**Objectif 10 du projet académique** Faire de la contractualisation un levier du pilotage.

Comité opérationnel de programme (Cop) : -  
Action inscrite au Cop :  oui  non

#### Pilote de l'action

Sarah Roux-Périnet, coordinatrice académique à l'action pédagogique et éducative, IA-IPR.

#### Objectifs de l'action

Créer un cadre commun à la démarche de contractualisation pour l'ensemble des établissements.  
Faire du contrat d'objectifs un outil de pilotage en veillant à son articulation avec le projet académique, le projet d'établissement et le bilan du précédent contrat.

#### Public visé

Ensemble des établissements.

#### Modalités de l'action

- 1/ Définition avec les Inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale des étapes inhérentes à la démarche de contractualisation : *diagnostic partagé avec les équipes, présentation du bilan, définition des nouveaux objectifs en cohérence avec le projet académique.*
- 2/ Production d'un « Mémento : les étapes de la contractualisation » en ligne sur l'application PPE.
- 3/ Définition d'une liste d'indicateurs permettant le suivi des objectifs retenus.
- 4/ Production d'un dossier support commun pour les entretiens.
- 5/ Élaboration de radars et d'outils statistiques standardisés, communiqués aux établissements. Centralisation des informations sur l'application PPE : contrat d'objectifs, rapport de fonctionnement pédagogique, actions particulières, expérimentations, stages d'anglais etc. de façon à disposer d'une vision globale de la politique de l'établissement.
- 6/ Participation des inspecteurs et des conseillers aux entretiens.
- 7/ Suivi de la mise en œuvre des objectifs par les inspecteurs.

Formation des personnels d'encadrement dans le cadre de la formation statutaire à la contractualisation, aux indicateurs de performance et au rapport de fonctionnement.

#### Calendrier

- > Septembre : courrier aux établissements précisant la liste de ceux qui renouvellent leur contrat.
- > Novembre-décembre : saisie des bilans par les établissements et des objectifs sur lesquels ils souhaitent contractualiser.
- > Février-mai : entretiens de contractualisation.
- > Juin : saisie des nouveaux contrats par le pôle action pédagogique et éducative.
- > Saisie des rapports de fonctionnement par les établissements de juin à octobre.

Nombre de personnes concernées : pôle action pédagogique et éducative, IA-DSDEN, services statistiques, chefs d'établissement, inspecteurs.

## Évaluation

### **Indicateurs de fonctionnement**

- > Taux de retours des rapports annuels de fonctionnement pédagogique sur l'application PPE.
- > Taux de retour des bilans « degré d'atteinte des objectifs du précédent contrat ».

### **Indicateurs de résultat**

- > Évolution des indicateurs assortis à chacun des objectifs du contrat.

Projet